

REPUBLIQUE RWANDAISE
MUKEKA EDOUARD

COMPTABILITE

Doc
(1)

page
(3)

26/2/1988

MUKEKA Edouard

R.C. A 1619
B.P. 698 Kigali
Tél. 72037 - 76863
B.C.R. cpte n° 6933/46

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

11 MARS 1988

V/réf.: B.C. N° 118/B/88

Kigali, le 26 février 1988

FACTURE N° 17/88

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ÉNERGIE B.P. 24 KIGALI.-

doit

lit. 2832-5208

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
10	Ampoules E 27	70	700
<p>POUR RÉCEPTION CONFORME</p> <p>Kigali, le 13/2/88</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>IL. ISHANGE Isidore Directeur Général</p>			
<p>Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 1.8.1.15.0.2.02.15.0.3 Inscrit sous poste ... 65 ... du 13/2/88 Kigali, le 08 MARS 1988 Le gestionnaire des crédits. NDARAYO Pascal Ngabo</p> <p><i>[Signature]</i></p>			
TOTAL			700

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SEPT CENTS FRANCS.-

[Handwritten notes]

[Handwritten signature]

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE BC

Bon de Commande N° 11818/88

Budget ord Article 181150202 Littera 1503

FOURNISSEUR Mubeka Edouard A LIVRER à MINITRAPÉ

Imprikaf

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
<u>10</u>	<u>Ampoules</u>	<u>70</u>	<u>700</u>
<u>Pour hab. off. du Minitrapé</u>			
<u>Nous disons: sept cents francs rwandais</u>			



Total 700 frs

Visa du service du budget et du contrôle.



Kigali, le 11/02 1988

Le (sous) Gestionnaire de Crédits, Ndabayi Patrice Ngabo

scrit fiche mod. I Poste n° 65 du 13/2/88

(Handwritten signature)

NSABIMANA Stanislas

A.S.ME.KI.

BP 1618 KIGALI

C.P.T.E. B.C.R. N° 14264/05

KIGALI

11 MARS 1988

FACTURE N° 014/88 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise Ministère des Finances et de l'Economie (Direction Générale des impôts) doit à Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : DIX NEUF MILLE CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (19.050 FRW) . Pour la fourniture et placement des serrures aux Bureaux de la Direction Général du Service des Impôts, suivant le bon de commande en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : DIX NEUF MILLE CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (19050 FRW)

Fait à Kigali le 23 Février 1988

LE DECLARANT :

NSABIMANA Stanislas
Membre du Service des Impôts
Membre de Kigali
R.C. A 1818
Tel. 3869 NSABIMANA Stany

Op. 439 du 14-3-88

tu pour verification, approbation imputation
à charge du 18.11.85.02.01.01
Inscrit sous poste 223 du 3/3/88
Kigali, le 10/3/88

Le Gestionnaire des crédits

IRIVIGENDI Boniface

POUR RECEPTION CONFIRMEE

KIGALI, le 3/3/1988

5/justice des Impôts
RWANDESE NA Gashabata
[Signature]

NEABIMANA Stanislas
A.S.ME.KI.
BP 1618 KIGALI
CPTS B.C.R. N° 14264/05
KIGALI.

FACTURE N° 014/88 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise Ministère des Finances et de l'Economie (Direction Générale des impôts) doit à Monsieur NEABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : DIX NEUF MILLE CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (19.050 FRW) . Pour la fourniture et placement des serrures aux Bureaux de la Direction Général du Service des Impôts, suivant le bon de commande en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : DIX NEUF MILLE CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (19050 FRW)

Fait à Kigali le 23 Février 1988

LE DECLARANT :
A S M E K I
NEABIMANA Stanislas
Atelier de Serrurerie et
[Signature]
R.C. 4715
TEL. 599 NEABIMANA Suway

Vu pour vérification, approbation imputation,
à charge du 18.118.05.02.01.01
inscrit sous poste 003 du 3/3/88
Kigali, le 10/3/88

Le Gestionnaire des crédits
URUVUGUNDI Boniface
[Signature]

POUR RECEPTION CONFIRMEE
KIGALI, le 3/3/1988
S/Bestienédit's hypot
NUKANWOENA Consulate
[Signature]

NSABIMANA Stanislas

A.S.ME.KI.

BP 1618 KIGALI

DEVIS ESTIMATIF N° 002/88 .-

FOURNITURE ET PLACEMENT DES SERRURES DES BUREAUX DU MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE, DIRECTION GENERAL DU SERVICE DES IMPOTS .

!	NOMBRE	!	DESIGNATION	!	P.U	!	P.T	!
!	19	!	Serrures à cylindres	!	350 FRW	!	6.650 FRW	!
!	5	!	Serrures appliquées	!	480 FRW	!	2.400 FRW	!
!	5	!	paquets de vis	!	600 FRW	!	3.000 FRW	!
!	Main d'œuvre pour placement des serrures			!	FF	!	7.000 FRW	!
!				!	T O T A L =		19.050 FRW	!

Nous disons : DIX NEUF MILLE CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (19.050 FRW)

Fait à Kigali le 23 Février 1988



SERVICE : *Travaux*

BON DE COMMANDE

N° *194/88*

Budget *18* Article *18.05.02* Littera *01.01*

FOURNISSEUR : *A.S. N.E. K.I.* A LIVRER à *FINANCES.*

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
	<i>Remplacement des serrures pour tiroirs en bois.</i>		
	<i>triké à la soude de dix-neuf mille cinquante francs.</i>		

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Émis le *04 MARS 1988*

*Paul Gecoid,
Le Directeur des Travaux
Eyilihira J. Baptiste*

Vu et approuvé par le Secrétaire
Général des Finances

[Signature]
Gaétan RWABUKIMBA
Secrétaire Général

Visa du service du budget
et du contrôle.

[Signature]
Le (sous) Gestionnaire du Crédit
Bonifacio

Inscrit fiche mod. 1 Poste No *003* du *3/3*



Total *19.050*

19.88

19.88